Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 44 (1918)
Heft: 18

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

il a été beaucoup cherché, beaucoup produit, et que l'on s'est toujours heurté à la difficulté des transmissions indéfinies. Notre auteur la tranche en admettant l'encastrement parfait des colonnes sur les planchers d'étages en dessus et en dessous de celui qu'on étudie. C'est pratiquement bien suffisant, car admettre l'inflexion au tiers net ou légèrement plus près encore de l'appui, l'influence en est insensible. On peut même souvent limiter la solidarisation longitudinale aux travées immédiatement voisines. La recherche se ramène ainsi à la résolution d'un groupe de six équations. On arrive même à des formules simples dans des cas symétriques d'appuis extrêmes libres ou parfaitement encastrés.

Des exemples numériques illustrent cette méthode, capable de rendre bien des services aux ingénieurs qui préfèrent le calcul analytique aux tracés graphiques, naturellement plus élégants, du prof. Dr W. Ritter. A. P.

Liste de références des chemins de fer électriques, chemins de fer à voie normale d'intérêt local, de montagne, chemins de fer spéciaux, tramways et funiculaires.

Cette brochure, richement illustrée, contient la nomenclature, avec les principales spécifications, des chemins de fer équipés par la Société *Brown, Boveri et Cie*.

CARNET DES CONCOURS

Ville de Genève. Concours pour l'étude d'un nouveau Collège à Saint-Jean.

Dans notre numéro du 10 août, nous avons annoncé qu'un concours s'ouvrirait prochainement entre les architectes genevois. Le Jury appelé à fonctionner est actuellement nommé ; il est constitué de la façon suivante :

MM. *Charles Seitz*, directeur du Collège de Genève ; *George Epitaux*, architecte à Lausanne ; *Gustave Hämmerli*, architecte de la ville de Lausanne ; *Camille Martin*, architecte à Genève ; *Guillaume Revilliod*, architecte à Genève.

Le Jury sera présidé par M. le Conseiller d'Etat chargé du Département des Travaux publics, avec voix consultative.

Association coopérative immobilière « La Maison ouvrière », à Lausanne.

Nous lisons dans le rapport du Conseil d'administration aux adhérents de cette association ce qui suit, qui est de nature à intéresser les architectes lausannois : « Nous avons toujours l'intention d'ouvrir un concours entre les architectes de la place qui voudront bien faire preuve de bonne volonté et mettre gratuitement leur temps et leur science à ladisposition d'une œuvre d'intérêt public. L'architecte primé pourra, comme récompense de sa peine, être chargé de l'exécution des travaux ».

Nous souhaitons que la « Maison ouvrière » organise son concours sur d'autres bases que celles qu'elle fait pressentir. Ce n'est pas à une époque où, de toutes les professions qui souffrent de la guerre, celle de l'architecte est de beaucoup la plus atteinte, qu'il est normal de demander à ces derniers un travail gratuit. Sans vouloir contester au but poursuivi par la Société de la Maison ouvrière le caractère d'intérêt général, ce ne saurait être là une raison suffisante pour demander aux architectes un travail gratuit, effort que l'on ne demandera au surplus à aucune autre corporation appelée à réaliser l'œuvre projetée. Il serait aussi dangereux de créer par un précédent l'idée que dans les travaux d'intérêt général on puisse demander aux architectes, sans accords spéciaux, leur collaboration bénévole.

La construction de maisons ouvrières ne devrait avoir en aucun cas le caractère d'une œuvre charitable et tant que de semblables entreprises ne seront pas établies pour vivre sur des bases économiques normales et renter les capitaux engagés, leur développement et leur essor seront compromis.

C'est certainement un côté grave de la question que de voir se construire par des collectivités des immeubles ne rapportant pas l'intérêt normal des capitaux engagés, en créant ainsi la double injustice d'une part de favoriser une très faible partie seulement de la population par la jouissance de logements à des prix spéciaux, et d'autre part en mettant les propriétaires qui ne peuvent louer leurs immeubles sur les mêmes bases, dans une situation anormale

Ce que nous disons ici ne doit pas être pris comme une critique ; nous avons voulu seulement montrer une face complexe du vaste problème de la construction des maisons ouvrières.

Le Comité central de la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes attribue à cette question une grande importance et projette de faire appel à une commission pour son étude.

Nous serions heureux de voir également le Groupe des Architectes vaudois prendre à son tour une initiative semblable, en limitant le champ de ces investigations au canton de Vaud. G. E.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
			Fr.	
Aarau	Banque	1er octobre 1918	10 000	Architectes argoviens ou domiciliés dans le canton d'Argovie depuis deux ans.
Zurich	Groupe scolaire, Milchbuck	31 octobre 1918	15 000	Architectes zuricois ou établis à Zurich depuis le 1er janv. 1916.
Bienne	Plan d'extension	1er déc. 1918	15 000 et 5000	Techniciens suisses.
Châtelard-Montreux	Plan d'extension	31 déc. 1918	15 000 et 2000 pr achat	Techniciens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.
Genève	Cité-jardin	10 janvier 1919	25 000	Architectes suisses domiciliés en Suisse.
Genève	Ecole de Saint-Jean	à l'étude		
Lausanne . . .	Hôpital d'isolement	à l'étude		

Lausanne. — Imprimerie La Concorde